

Sahara Info



Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Octobre - Décembre 2022 - Numéro 189

En détention arbitraire, les Sahraouis doivent être libérés

La résistance sahraouie et son inébranlable volonté à écrire son histoire qui mène à l'indépendance est la réponse à la très longue occupation du Sahara occidental par le Maroc. C'est sans doute difficile pour les prisonniers politiques sahraouis enfermés pour la majorité d'entre eux depuis dix ans ou plus, au terme de procès à charge, profondément injustes, de chaque jour croire en cette histoire.

Avec les militaires sahraouis qui ont repris la guerre depuis près de deux années, ces prisonniers méritent notre profond respect, notre immense admiration et notre soutien, sans jamais nous décourager mais au contraire en renouvelant les moyens pour appeler et gagner leur libération. Notre amie Claude, épouse de Naâma Asfari, toujours sur les chemins militants personifie cette volonté.

Nous sommes sûrs que bientôt à New-York devant la 4^e Commission des Nations unies, elle trouvera les mots pour dire sa révolte et

demander la libération de tous ces prisonniers.

Ils sont devenus les boucs émissaires du royaume. Peu importe leur innocence, peu importe les mauvais traitements, ils sont en prison pour punir l'ensemble du peuple sahraoui qui résiste depuis 47 ans.

L'occupation du Sahara occidental se maintient depuis 47 ans au forceps, mêlant les pratiques les plus cruelles comme la disparition forcée à toutes les tentatives de corruption, de manipulation pour tenir dans un état de dépendance le peuple sahraoui.

Une résistance si longue semble difficile voire impossible dans un rapport de forces si inégal, et voilà que Mohamed VI qui a tout essayé, menace maintenant la Communauté internationale de représailles si elle ne le soutient pas dans sa politique « d'intégrité territoriale ».

La RASD, la république sahraouie proclamée en exil le 27 février

1976, s'appuie en effet sur le droit international et sur ce droit à l'autodétermination dont le Maroc voudrait bien se débarrasser.

Les Etats-Unis avec Trump ont franchi le pas en échange de marchandages avec Israël comme le Premier Ministre espagnol peu suivi dans ses compromissions avec Mohamed VI.

L'actualité du monde pourrait inviter à oublier le conflit du Sahara occidental, souvent analysé comme d'un autre temps. Mais l'occupation d'une terre qui n'est pas la vôtre et l'emprisonnement illégal de militants politiques arrêtés et torturés est toujours d'une actualité brûlante. Alors revenons avec ce nouveau journal aux prisonniers politiques sahraouis et avec vous, lecteurs ou associations, engageons des actions qui conduisent à leur libération.

Régine Villemont, octobre 2022

ENAAMA ASFARI Kenitra - 30 ans • **AHMED SBAAÏ** Kenitra - Perpétuité • **CHEIKH BANGA** Bouizakane - 30 ans • Bachir Khadda *Tiflet 2* - 20 ans • **MOHAMED TAHILI** Bouizakane - 20 ans • **HASSAN DAH** Kenitra - 25 ans • **MOHAMED LAMIN HADDI** Tiflet 2 - 25 ans • **ABDUKLAHI LAKFAWNI** - Kenitra - Perpétuité. **ABDULLAHI TOUBALI** Bouizakane - 20 ans • **EL HOUSSIN EZZAOUI** Kenitra - 25 ans. **DEICH EDDAF** - Libéré en Juillet 2017, après avoir purgé sa peine • **MOHAMED BOURIAL** Kenitra - 30 ans • **LAAROSSI ABDELJALIL** Okacha - perpétuité • **MOHAMED EL BACHIR BOUTINGUIZA** Kenitra - perpétuité • **MOHAMED BANI** Ait Melloul - perpétuité • **MACHDOUFI ETTAKI**, libéré le 17/2/2013 • **EL AYOUBI MOHAMED**, décédé le 22/2/2017 • **SIDI ABDALLAH B'HAH** Kenitra - perpétuité • **BRAHIM ISMAÏLI** Ait Melloul - perpétuité • **MOHAMED EMBAREK LEFKIR** Ait Melloul - 25 ans • **BABAÏT MOHAMED JUNA** Bouizakane - 25 ans • **SIDAHMED LAMJAYED** Ait Melloul - perpétuité • **LARABI EL BAKAY**, libéré en juillet 2017 • **MAYARA EL MOUJAHID** Tiznit - 6 ans • **KAIS ELHAIBA** Tiznit - 5 ans • **MOHAMED ELBASRAOUI** Ait Melloul - 15 ans • **SALEK LAASIRI** Ait Melloul - perpétuité • **YAHDIH CHAKRAD** Ait Melloul - 10 ans • **MOHAMED ELBAMBARI** Ait Melloul - 6 ans •

53 PRISONNIERS D'OPINION SAHRAOUI, AU MAROC NOUS DEMANDONS LEUR LIBÉRATION

www.ecrirepourlesliberer.com

HASSAN CHOUJAR Ait Melloul - 5 ans • **AYOUB ELMOSTAGHDIR** Ait Melloul - 5 ans • **BOUJEMAA YEZZA OULD EL HOUSSEIN** El Aarjat 1 - 5 ans • **M'BAREK DAUDI** Bouizakane - 5 ans • **YAHIA MOHAMED ELHAFED** Bouizakane - 15 ans • **HASSANA EL OUALI** 3 ans - Décédé • **CHARKAOUI LARABAS** Bouizakane - 5 ans • **NOUR EDDINE ELARGOUBI** Bouizakane - 18 mois • **ELFAK KHALIHANNA** Bouizakane - 18 mois • **ALI SAADOUNI** 18 mois • **SALAH BASSIR** Tata - 4 ans • **BRAHIM BOUCHALGA** 1 an • **AHMED ABBA ALI** Oudaya - 3 ans • **MOHAMED RGUEIBI** Oudaya - 3 ans • **ALI SHARGUI** Oudaya - 3 ans • **IBRAHIM ALMASIH** Oudaya - 3 ans • Hamza Rami Oudaya - 3 ans • **SALEK BABER** Oudaya - 3 ans • **MUSTAFA BURKAH** Oudaya - 3 ans • **EL KANTAOUI ALBAR** Oudaya - 10 ans • **OMAR LAAJNA** Oudaya - 3 ans • **AZIZ ALUAHIDI** Oudaya - 10 ans • **MOHAMMED DADA** Oudaya - 10 ans • **OMAR BEJNI** Oudaya - 3 ans • **ABEDMOULA ELHAFIDI** Oudaya - 10 ans • **NASSER AMENKOUR** Oudaya - 3 ans • **EL WAFI WAKARI** Oudaya - 3 ans.

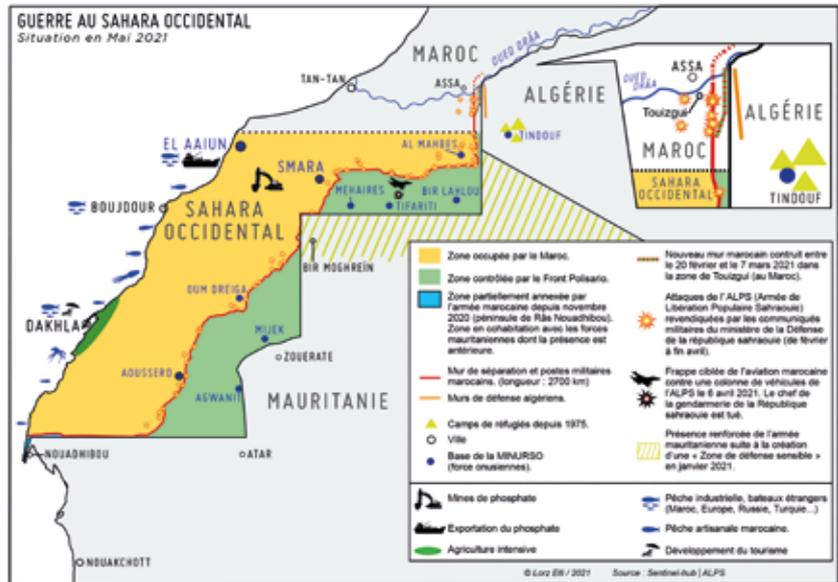
Février 2022

L'occupation marocaine du Sahara occidental : le bagne et la prison comme moyens de contrôle et d'intimidation, impuissants face à une résistance de longue durée

Le Sahara occidental est reconnu depuis décembre 1963, par l'Assemblée générale de l'ONU comme un territoire non-autonome, auquel s'applique la Résolution 1514, sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. À ce titre le peuple de ce territoire doit pouvoir disposer de son avenir en s'autodéterminant. C'est ce droit que le peuple sahraoui revendique et que le Maroc refuse alors qu'il a signé en 1988 un plan de paix destiné à mettre en œuvre un tel scrutin. Avec le Plan de paix l'ONU installe en 1991 une mission, la MINURSO, en charge de l'organisation d'un référendum d'autodétermination mais qui ne possède pas de mandat pour la surveillance du respect des droits humains. Aussi l'occupation exercée par le Maroc est sans limite, l'autre bataille des Sahraouis est celle du respect des droits humains.

La résistance sahraouie souvent sous-estimée ou même ignorée

L'occupation du Sahara occidental (civils de la Marche verte et armée marocaine) et le départ des Espagnols (militaires et administration) en novembre 1975 engage l'armée de libération sahraouie, (constituée en 1973 contre l'Espagne) contre un nouvel adversaire. Aide logistique et matérielle aux Sahraouis qui veulent trouver refuge en badia (désert et campements traditionnels) puis en Algérie et premiers combats contre les armées marocaine et mauritanienne. Pour tous ceux qui n'ont pas pu partir ou ont préféré rester pas question encore de résistance publique. Au contraire, les civils sahraouis, jeunes et vieux peuvent être victimes d'arrestations, d'enlèvements dès qu'ils sont soupçonnés de proximité avec le Front Polisario, la pratique de la disparition forcée également utilisée en Amérique Latine, fait régner pendant des années un climat de terreur. Même dans l'inti-



mité des maisons, dangereux de prononcer le mot Polisario, tant le risque de disparaître est présent dans chaque famille.

Cette situation voulue par Hassan II pour casser toute expression sahraouie, dure jusque 1991, date du cessez-le-feu et ne permet des actions de résistance que sous forme clandestine. Seul un rassemblement public organisé en 1987 par un groupe composé en majorité d'étudiants et d'étudiantes, a été

tenté avec l'espoir d'une protection de l'ONU attendue à El Aïoun pour évaluer les conditions de la tenue d'un référendum. Mais les délégués ONU en retard ne purent empêcher l'arrestation de tout le groupe, ni prendre connaissance de leurs témoignages. 70 manifestants sont arrêtés et rejoignent les centaines de disparus.

Dans ce groupe, deux jeunes femmes, aujourd'hui à la tête de la résistance, Aminatou Haidar et Ghalia Djimi.

Voyage au Sahara occidental

Monique Roussel, adhérente de l'AA-RASD, raconte son voyage au Sahara en juillet 2006. « Le petit groupe, 5 personnes, a vécu quinze jours de découvertes partagées [...] 3500 Km du Sud Maroc à Dakhla sur la grande route proche de l'Atlantique. Notre seule incursion vers l'intérieur a été pour Smara. On nous avait déconseillé toute autre destination en direction du mur [...] Le tourisme n'y est pas à l'ordre du jour. Nous sommes suivis à la trace : il faut montrer son passeport, donner des infos sur son état civil, sa profession, ses parents à chaque entrée et sortie de ville [...] Quelque geste suspect et nous voici embarqués au poste de police avec un interrogatoire dans le bureau des renseignements généraux où l'on nous reproche d'avoir photographié la prison d'El Aïoun [...] Ce que le Maroc ne souhaite pas montrer : des casernes partout, des radars en abondance et

à chaque coin de rue des véhicules de surveillance [...] Nous étions là pour rencontrer des Sahraouis. Nous avons vu quelques « ralliés » qui par lassitude, ou espoir d'une vie meilleure, ont accepté les offres marocaines. Nous avons vu des tièdes, qui préfèrent ne pas parler de politique. Nous avons vu aussi, majoritairement, des Sahraouies et des Sahraouis qui résistent et luttent de toutes leurs forces [...] L'intimidation, la menace, le chantage, l'humiliation, toutes les formes de torture inventées de par le monde, ces hommes et ces femmes les ont subis et en portent à jamais la marque [...] Dans certaines familles [...] les enfants eux-mêmes paraissent très engagés, ils se font photographier en faisant le V de la victoire ou en dessinant leur drapeau sur les vitres poussiéreuses de notre voiture ».

En 2022 « Je m'appelle Mbarka Bougramez, militante sahraouie, née le 19 mai 1990 au Sahara occidental, dans la partie occupée par le Maroc. Je suis diplômée en droit privé au niveau de la licence. Quand j'étais au Sahara, je faisais partie d'un groupe de média sahraoui, notre rôle étant de filmer les manifestations et de réaliser des reportages, ce qui nous permettait de montrer l'ampleur de la répression dès que nous osions demander publiquement l'autodétermination et le respect de nos ressources naturelles. J'estime avoir risqué ma vie pour mettre en lumière notre souffrance, notre peur. Ainsi dès que l'on sort de sa maison on a peur de se faire tabasser ou de se faire enlever. Pas d'université sur place pour les jeunes et les meilleurs postes de travail sont occupés par les Marocains. J'ai quitté El Aioun car je me sentais en danger et dans ce cas tous les scénarios sont possibles. J'ai quitté la ville par les petites routes et j'ai rejoint Agadir pour aller ensuite en France où mon frère a pu m'accueillir avec mes deux enfants ». Ce témoignage est important car il raconte l'existence de médias sahraouis (à partir de 2009) et la « chasse » aux journalistes organisée par les autorités marocaines locales qui impose à cette jeune femme de partir.

La création de l'AFAPREDESA, première étape

En août 1989, plusieurs Sahraouis originaires du Sahara occupé ou des campements, créent l'AFAPREDESA (association des familles de prisonniers

À la tribune, trois anciens disparus, Aminatou Haidar, Mohamed Dadach et Brahim Sebbar, 2010.



et de disparus sahraouis) et établissent une première liste de 802 disparus. Cette première étape est importante : la résistance aux arrestations et à la disparition s'organise, les familles concernées prennent le risque de se confier et de contribuer à soulever la chape de plomb. Le contexte est favorable. Le Maroc défait sur les plans militaire et diplomatique doit envisager une solution politique. D'autant plus qu'en France le livre de Gilles Perrault « Notre ami le roi » dévoile enfin la situation des droits humains au Maroc et le scandale de la disparition forcée. Hassan II procède à quelques gestes pour restaurer sa position : création du Conseil consultatif des droits de l'homme et libération de 310 disparus le 19 juin 1991, quelques semaines avant la signature du Plan de paix.

Une mission de paix incomplète mais des solidarités en Europe significatives

La période 1991-1999 est encore très incertaine. La MINURSO chargée

du référendum est sans pouvoir de contrôle ni de protection des Sahraouis sous occupation. Les disparus libérés sont interdits de parole sauf de reconnaître la « marocanité » du Sahara. Mais en Europe, à Paris, place du Trocadéro, s'organisent des rassemblements en présence de plusieurs disparus sahraouis et marocains qui ont réussi à gagner l'Europe. Une association se constitue à Genève, des contacts clandestins sont établis avec d'anciens disparus restés à El Aioun, un parrainage s'organise pour retrouver les disparus pas libérés qu'on espère encore en vie. Des rassemblements sont tentés à El Aioun et Rabat mais en vain, la police et l'armée veillent pour les empêcher. La mort d'Hassan II en septembre 1999 permet à la colère d'éclater. Emeutes et manifestations prennent possession de la rue plusieurs jours, mais police et armée reprennent le contrôle : couvre-feu, arrestation de 26 personnes, jugées de suite pour de longues peines de prison.



Omar Abdeslam, président d'AFAPREDESA.

Revendiquer l'autodétermination publiquement

À partir de 1999, Mohamed VI le nouveau roi limoge Driss Basri, Ministre de l'intérieur d'Hassan II, mais hésite sur sa politique au Sahara occidental. Ce sont pour les Sahraouis des années de répit pour élargir leur expression publique, créer des associations qui peuvent se réunir au vu et au su de la police. L'association marocaine « le Forum vérité et justice » aide à la création du « Forum vérité et justice Sahara », solidarité scellée au bagne ou en prison. Mais l'expression publique en faveur de l'autodétermination est toujours interdite et peut conduire directement en prison car relevant de

l'atteinte à la sécurité et à l'intégrité nationale, alors que la MINURSO a été créée pour organiser ce référendum ! Des victoires pourtant. Le Parlement européen se prononce à plusieurs reprises en faveur du respect des droits de l'homme.

En juin 2001, le Forum vérité justice Sahara tient une réunion publique pour commémorer à l'unisson du monde « *La journée internationale de solidarité avec les victimes de la torture* ».

Les participants acceptent de publier leurs photos, (c'est une première dans le Sahara Info n°114 de septembre 2001) et de témoigner pour casser le cercle vicieux de la peur.



Manifestation de civils sahraouis à El Aïoun pour le droit à l'autodétermination.

Ces premiers militants sont partout : ils expriment leur solidarité en avril avec le groupe de témoins empêché de participer à Genève aux travaux de la Commission des droits de l'homme, ils participent à la campagne en faveur de la libération de Mohamed Daddach, en lien avec les associations européennes et participent avec le Comité de coordination des Sahraouis victimes de la disparition forcée et l'appui très prudent de l'UMT locale (centrale syndicale marocaine) au défilé du 1^{er} mai. Ces initiatives mobilisent d'importantes forces de police qui ne peuvent empêcher les mots d'ordre comme : « *Restitution des dépouilles des disparus aux familles* », « *Ni oubli, ni pardon pour les crimes contre l'humanité commis au Sahara* » qui s'imposent dans la rue.

En octobre 2001, la ville de Smara se réveille sous des milliers de tracts et de drapeaux accrochés aux poteaux électriques, au même moment un groupe de lycéens organise un rassemblement devant leur établissement, en novembre 2001, Mohamed Daddach, condamné à mort est libéré. Ces expressions publiques sont difficiles mais elles existent et sont reprises à Genève

et à Bruxelles, avec des plaidoyers auprès de la 4^e Commission de l'ONU et des campagnes en faveur des disparus et des prisonniers.

Rassemblements, manifestations, graffitis sur les murs et drapeaux de la RASD brandis marquent ces premières années 2000 aux principales dates anniversaire de la RASD alors que l'ONU tente avec James Baker, de mettre en œuvre l'identification des électeurs et le référendum. Mais rien n'empêche les arrestations et la prison.

En 2002 le journal Sahara Info indique une centaine de prisonniers politiques sahraouis enfermés à la prison d'El Aïoun dite « prison noire ».

Rassemblements et tribunaux transformés en tribunes

En juin juillet 2005, des manifestations de plus grande ampleur sont organisées, Charlie Hebdo en témoigne avec deux pages qui racontent la dureté de la répression et la surveillance obsédante de tous les militants. Cette présence européenne démarre tout juste et pren-

L'hebdomadaire français l'Express du 18 octobre 2001 a recueilli le témoignage d'un membre du Forum : « *Cela fait un an que notre association plaide pour le devoir de mémoire et que nous avons ouvert une section en dépit des réticences manifestées par les autorités locales* ». La journaliste Dominique Lagarde observe au mur du local : « *Des photos des disparus et des prisonniers morts en détention, des jeunes arrêtés lors des émeutes de septembre 1999* ». Elle remarque : « *Beaucoup de familles ont un prisonnier parmi leurs parents et quand les gens peuvent s'exprimer, ils se disent pour l'indépendance* ». (le Forum sera dissout en juin 2003). En janvier 2006, le Monde Diplomatique titre : « *Peur et silence à El Aïoun* ».

dra plus d'importance avec l'observation des procès. Ils deviennent des tribunes pour les militants et les avocats européens qui y sont délégués comme observateurs. Par exemple, en 2006, plusieurs avocats français se portent volontaires pour être observateurs des procès des militants sahraouis.

Un procès même injuste c'est mieux que de disparaître ! « *Les accusés ont été poursuivis sur le fondement de procès-verbaux de police qui n'ont été ni vus, ni lus, ni signés par les accusés, les « aveux » ayant été oralement obtenus sous la torture. Aucun témoin n'a été appelé à la barre pour corroborer les accusations contenues dans les procès-verbaux de police [...] Tous les accusés ont alors affirmé le caractère politique du procès en raison de leur engagement en faveur de l'indépendance du Sahara occidental* » Maître Guilbaud et Maître Voguet - tribunal d'El Aïoun en décembre 2005.

Le tribunal militaire de Rabat en février 2013 au moment du procès dit de Gdeim Izik. Les familles sont présentes devant la Cour mais ne pourront pas y pénétrer.



D'août 2005 à septembre 2006, cinq avocats des barreaux de Paris et de Rouen ont assisté en tant qu'observateurs à quatre procès tenus à Agadir, El Aïoun et Dahkla.

À noter l'engagement particulier de **l'avocate France Weyl et de son père Roland**, responsables de l'Association Droit et Solidarité.

Elle note en 2011 que l'observation des procès par des avocats européens a été bien plus difficile après Gdeim-Izlik, ce qui leur impose de rechercher plus d'observateurs.

De son côté, Mohamed VI tente d'améliorer son image et celle du Maroc, en créant « *L'Instance équité et réconciliation* » en novembre 2004, chargée de régler les abus des années de plomb (14 000 dossiers) qui procédera aux auditions des témoins, des victimes des disparitions forcées et des tortures perpétrées de 1956 à 1999. Pour les militants sahraouis ces auditions sont limitées. En interdisant aux personnes interrogées de citer les noms des bourreaux, cette instance ne vise pas à rendre justice aux victimes et la remise d'une indemnisation aux familles, souvent refusée par principe, aide matériellement mais n'empêche pas la difficulté du deuil alors que les dépouilles ne sont pas remises aux familles.

Occupation et résistances aujourd'hui

Le campement de Gdeim-Izlik en 2010 et les émeutes à El Aïoun ont surpris les autorités marocaines qui vont le faire payer aux leaders et à tous ceux qu'ils peuvent arrêter. Le démantèlement du camp intervient au bout d'un mois. Au choix, deux réactions, celle d'Alain Juppé : « *Le Parlement marocain a décidé la constitution d'une commission d'investigation indépen-*



dante chargée de faire toute la lumière sur les événements. Cette initiative est encourageante ».

Celle du Comité des Nations-Unies contre la torture (le CAT) qui se dit : « *Préoccupé par le fait qu'une enquête impartiale et efficace n'ait pas eu lieu et permette d'établir des responsabilités au sein des forces de l'ordre* ».

Ces deux déclarations sont significatives du rapport des forces en 2010.

Une immense et constante prudence de la France alliée du Maroc et le premier engagement du CAT (Comité des Nations Unies contre la torture) qui ne va pas tarder à s'intéresser aux plaintes déposées par les familles des prisonniers.

Après 2010 une nouvelle génération se mobilise, on y retrouve des jeunes résidant au Sahara occupé et des étudiants obligés de s'inscrire au Maroc, dans les universités d'Agadir surtout.

Où ils ont le sentiment d'être discriminés, surveillés, régulièrement arrêtés et jugés. Mais cette nouvelle génération invente de nouvelles associations et utilise toutes les possibilités des réseaux sociaux. Sultana Khaya, qui perdit un œil en 2007 pendant une manifestation, les incarne avec courage.

Depuis 1975, une occupation coloniale qui obsède le pouvoir marocain

Depuis 1975, la volonté du Maroc a été de rendre invisible le Sahara occidental puisqu'il ne s'agissait que du Maroc retrouvant son intégrité territoriale.

Pas de journalistes, pas ou peu de visiteurs, l'occupation du Sahara par le Maroc n'existe pas mais surtout la résistance sahraouie, qu'elle soit armée ou clandestine est sous-estimée, mal connue. Le camp de Gdeim-Izlik installé en octobre 2010 est un exemple de cette grande méconnaissance.

La presse européenne ne l'a jamais associé aux révoltes arabes qui ont eu lieu au même moment et n'ont couvert « l'évènement » qu'au moment du démantèlement du camp (sauf la presse espagnole et algérienne).

Face à la fermeté sahraouie en faveur de l'indépendance, Mohamed VI a fait son choix, ne rien lâcher et faire en sorte que le temps et le rapport de forces lui donnent raison : abandon en 2007 du référendum, répression des plus déterminés et perspectives d'affaires et d'enrichissement aux modérés.



Deux exceptions : en décembre 2009, la grève de la faim menée par Aminatou Haidar à Lanzarote, hors de portée de la propagande marocaine a été très médiatisée et a contraint Mohamed VI à la laisser rentrer à El Aïoun à ses conditions. En avril 2018, la grève de la faim de Claude Mangin-Asfari menée dans la mairie d'Ivry-sur-Seine, a été également bien médiatisée et permit à Claude de pouvoir entrer au Maroc pour visiter son mari en prison, une seule fois au début de 2019. Voir le rapport de Reporters sans frontières Espagne : « *Sahara occidental, le trou noir de l'information* ».

Nouvelle étape de la résistance sahraouie : de l'autodétermination à la défense de tous les droits, avec L'ONU ?

Le procès des militants arrêtés après le démantèlement du camp de Gdeim Izik devant une Cour de justice militaire en 2013, ainsi que les premières plaintes déposées auprès du CAT (Comité contre la torture) inaugurent une nouvelle période qui conduisent l'ONU et ses institutions spécifiques à davantage s'intéresser à ce qui se passe au Sahara occidental. Avec des allers et retours et une trop faible utilisation des rapports des organes onusiens en charge des droits humains dans le contexte de l'impuissance de l'ONU face au Maroc et à ses alliés. Mais depuis le début du conflit, le Front Polisario s'est appuyé sur le droit, ce qui lui a permis avec ou sans la guerre de maintenir intactes ses revendications tout en protégeant au mieux les Sahraouis et leurs enfants.

Le tournant de Gdeim-Izik

La mobilisation populaire de Gdeim-Izik, motivée au départ pour obtenir de meilleures conditions de vie et protester contre les discriminations qui favorisent les Marocains installés au Sahara occidental contre promesse de multiples avantages, ose se transformer en revendication pour l'autodétermination et l'indépendance, les familles présentes sont si nombreuses, si enthousiastes. Se retrouver ainsi dans le désert loin de la police, tout semble possible.

Le démantèlement du campement un mois plus tard permet aux autorités d'organiser une chasse aux révoltés et aux militants. Le Makhzen frappe fort en utilisant le tribunal militaire permanent des FAR (Forces armées royales). Le 17 février 2013, 24 personnes sont condamnées de 20 ans de prison à perpétuité. En majorité des jeunes hommes arrêtés le plus souvent de manière ciblée qui avouent sous la torture. La mort de plusieurs gendarmes, marocains dans des circonstances jamais vraiment investiguées, permet au tribunal militaire de condamner tous ceux qu'ils considèrent comme meneurs. Double intérêt, priver les Sahraouis de responsables et casser la dynamique



Le camp de Gdeim Izik en octobre 2010.

© Anthony Jean

associative tolérée depuis la mort d'Hassan II, faire peur à tous, avec des peines de prison qui rappellent la disparition forcée.

Mais cette histoire, mobilisation -répression ne s'arrête pas là. Elle invite sans doute à la prudence nombre de familles mais renforce et aguerrit les plus déterminés qui vont utiliser de manière plus efficace les ressources du droit, des réseaux sociaux, donner davantage de place aux femmes qui osent manifester dans la rue et aux jeunes qui ont appris le sens de leur identité sahraouie. Cet événement a aussi renforcé les liens entre les campements et les militants du Sahara occupé. Liens rendus plus faciles avec internet et l'équipement audiovisuel des campements.

Ainsi cette conférence tenue à El Aioun le 16 juin 2013, rassemblant les associations féminines des campements et du Sahara occupé autour d'une télévision RASD permettant d'échanger en direct avec une capacité de transmission efficace. Déjà en 2011, des engagements communs, Polisario, militants du Sahara occupé devenaient possibles : plusieurs militants dont deux anciens disparus furent reçus au Parlement européen et participèrent à une réunion de l'intergroupe « Paix pour le peuple sahraoui » en novembre.

Le Sahara occidental occupé serait-il moins invisible ?

C'est la capacité des Sahraouis en territoire occupé à davantage exprimer publiquement la revendication de l'au-

todétermination, qui stimule l'intérêt de l'ONU en échec pour l'application du référendum d'autodétermination. En mai 2006, le Haut-Commissariat aux Droits de l'homme et sa Haute-Commissaire, Louise Arbour, envoient une mission technique qui reconnaît dans un rapport publié : « *L'existence de violations des droits de l'homme, situation liée à la non-application du référendum* ».

Cette première mission depuis 30 ans a été ressentie par les associations sahraouies (il s'en compte déjà une dizaine) comme l'expression d'une réelle reconnaissance en dépit des multiples manœuvres marocaines pour faire croire à la légitimité de leur présence. Rapport non publié au Maroc qui incline cependant l'ONU à examiner la demande du Front Polisario de doter la MINURSO d'un mandat lui permettant de surveiller le respect des droits humains. La mobilisation de Gdeim-Izik plus longue et plus large que les précédentes invite l'ONU à plus d'intérêt. Par exemple, l'Envoyé personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur américain Christopher Ross, reçoit en novembre 2012, dans les locaux de la MINURSO, débarrassés depuis plusieurs années du drapeau marocain, toutes les associations sahraouies.

C'est une première ! Quelques mois plus tard en avril 2013, le Conseil de sécurité manque de peu de doter la MINURSO d'un mandat droits humains, alors qu'une conférence au Sénat tenue à Paris le 2 février 2013, n'avait qu'un seul objectif, l'élargissement de ce mandat. Mais le Royaume marocain maintient sa ligne : le tribu-

nal militaire condamne gravement 24 personnes ce mois de février 2013 puis sans complexe, ratifie le 14 mai 2013, la Convention sur les disparitions forcées, alors que des dizaines de familles ne savent toujours pas où se trouvent les dépouilles de leurs proches disparus.

Les associations sahraouies plus nombreuses s'organisent et portent leurs voix jusque Genève, Bruxelles. Ghaliya Djimi, ancienne disparue et vice-présidente de l'ASVDH (association sahraouie des victimes des violations graves commises par l'Etat marocain) en témoigne à la conférence EUCOCO de Rome en novembre 2013. « *Nous avons été davantage présents à Genève et avons mieux compris l'intérêt des mécanismes spéciaux. Réunir et déposer les dossiers de plaintes qui instruisent les dossiers des disparus, les formes d'arrestation et de détention arbitraire, les cas de tortures. Une meilleure coordination entre nous a été utile pour rencontrer Juan Mendez, rapporteur sur la torture ou l'Ambassadeur Ross. Mais le Maroc invente régulièrement des dispositifs pour convaincre le monde de la légitimité de sa présence chez nous, CORCAS, IER, plan de développement... Nous avons demandé à Christopher Ross de faire en sorte que nos équipes médias agissent en toute liberté avec la protection d'une jaquette presse, il a apprécié l'idée, en attendant beaucoup de nos journalistes sont en prison* ».

(SI 164-165)

Des associations plus actives, mieux organisées mais toujours dépendantes du bon vouloir de l'ONU ? Ainsi la visite de Madame Pillay, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, au Maroc et au Sahara occidental, en mai 2014 a été peu convaincante. N'a-t-elle pas accordé toute sa confiance au CNDH (Conseil des droits de l'homme marocain) très lié au pouvoir pour surveiller le respect des droits de l'homme au Sahara occupé et contredire ainsi les précédentes déclarations de sa prédécesseur, Louise Arbour en 2006. Contrairement à Christopher Ross, Mme Pillay a cédé aux pressions marocaines et a renoncé à retrouver les associations sahraouies dans les locaux de la MINURSO. Impossible pour les responsables sahraouis de risquer d'être entendus dans un local sous contrôle, ils ont annulé leur participation. Une telle mission a laissé transparaître les limites du Haut-Commissariat dépendant de ses Etats donateurs, le Maroc étant pour sa part généreux.

Des plaintes qui atteignent le cœur du pouvoir marocain

En février 2014, la chargée de mission de l'ACAT, Hélène Legeay, (Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture) et Maître Bréham, en appui à Claude Mangin-Asfari, épouse d'un des militants condamnés en 2013, portent plainte contre la DST (renseignements intérieurs marocains) et soumettent au CAT (comité contre la torture de l'ONU)

et auprès des tribunaux français, une communication dénonçant les tortures subies par Naâma Asfari, aux mains des autorités marocaines.

La plainte instruite par une juge d'instruction française entraîne la convocation du Directeur de la DST, Monsieur Abdelatif Hammouchi, de passage en France, pour enquête. Scandale politique, grand bruit médiatique et longue dispute entre la France et le Maroc qui dure près d'un an.

La réconciliation entre François Hollande et Mohamed VI intervient avec la modification de la Convention judiciaire entre les deux pays qui évitera aux responsables marocains d'être mis en cause en France et juste avant la traditionnelle réunion du Conseil de sécurité en avril 2015.

La CONASADH

La Commission nationale sahraouie pour les droits de l'homme, la CONASADH, a été créée en 2014. Active à Genève, elle travaille en appui au dépôt des plaintes auprès du CAT, rassemblant les témoignages des familles des prisonniers de Gdeim-Izik victimes de la torture. Elle documente la situation au Sahara occidental occupé auprès des procédures spéciales et des organes de l'ONU. Informations quelquefois retenues par le Secrétaire général dans son rapport annuel, ainsi mentionne-t-il depuis trois années la situation de notre amie Claude et de son mari Naâma. Mais comme ce chemin est long, les prisonniers politiques de Gdeim-Izik enfermés depuis 13 ans s'impatientent de l'impuissance de l'ONU, ce fonctionnement international consacré à la défense des droits humains aura-t-il enfin raison des autorités et de la justice marocaine, et pourront-ils être libérés avant même que se tienne un référendum d'autodétermination, également soutenu par l'ONU ?

Les procédures spéciales

Nom des mécanismes, créés par le Conseil des droits de l'homme pour gérer la situation particulière d'un pays ou de questions thématiques dans toutes les régions du monde. Ces procédures sont prises en charge par un rapporteur, un expert indépendant ou par un groupe de travail qui décident d'enquêtes sur les violations ou les situations d'urgence. Elles jouent un rôle de premier plan contre les atteintes aux droits de l'homme et contre le non-respect des Conventions de Genève.

Le Maroc à nouveau poursuivi pour actes de torture

Politis - N° 1710
Juin 2022

Le linguiste états-unien Noam Chomsky avait souligné, fin 2010, que les « printemps arabes » avaient commencé au Sahara occidental, avec l'installation d'un immense camp de tentes à Gdeim Izik (près de Laâyoune, la capitale) par des milliers de Sahraouis, en lutte contre l'occupation marocaine depuis 1975. La répression fut féroce, suivie de condamnations de militants à des dizaines d'années de prison, reposant sur des aveux extorqués sous la torture. Déjà condamné quatre fois pour ces actes, entre 2016

et 2021, par le Comité contre la torture de l'ONU, le Maroc aurait dû libérer quatre de ces prisonniers politiques. L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et la Ligue de protection des prisonniers politiques sahraouis viennent de déposer quatre nouvelles plaintes devant cette instance onusienne, déclarées recevables. Fort du soutien de Washington et surtout de Paris, Rabat continue pourtant d'ignorer ses précédentes condamnations. Et de mépriser le droit et la justice internationale.

La plainte contre le Maroc déposée auprès du CAT aboutit le 15 novembre 2016 : ses juristes concluent que les traitements infligés à Naâma Asfari sont constitutifs d'une violation par l'Etat marocain des articles 1, 12 et 16 de la Convention contre la torture (signée en 1956 par le Maroc).

C'est une décision de grande portée, pour la première fois c'est le système policier et judiciaire qui est mis en cause comme l'Etat marocain pour non-respect d'une Convention signée. Le royaume au nom de sa souveraineté fait peu de cas de cette décision qui oblige pourtant la Cour de Cassation marocaine à annuler le premier jugement, le 27 juillet 2016 soit trois ans après le verdict du tribunal militaire, alors que les pourvois en cassation formés par les avocats doivent être traités dans un délai de trois mois. La longue grève de la faim des prisonniers de Gdeim-izik avait du aussi peser dans cette décision tardive.

À la suite un tribunal civil ouvre en décembre 2016 un nouveau procès en appel qui confirme les condamnations des 19 militants en juillet 2017, alors que leurs aveux obtenus sous la torture ne peuvent être considérés comme des preuves. **Ces condamnations sont arbitraires et les 19 doivent être libérés.** Trois avocats français sont présents aux côtés des défenseurs marocains et sahraouis contrairement à leurs collègues marocains et sahraouis, ils peuvent plaider le droit international humanitaire. Depuis ce procès des verrous ont sauté : on parle désormais de puissance occupante, de territoires occupés, de prisonniers de guerre, de torture. Le Président du tribunal coupe les micros à chaque fois que les avocats prononcent ces mots. **Le Maroc voulait faire de ce procès une vitrine de leur justice, il a au contraire mis à jour le caractère politique de ce procès.**

En représailles Claude Mangin-Asfari est régulièrement expulsée du Maroc alors qu'elle voyait régulièrement son mari dans la prison de Salé. Elle ne pourra à nouveau le visiter qu'après une longue grève de la faim en avril 2018. Les autorités françaises ne pourront se soustraire à entreprendre une démarche auprès de la monarchie.

Le député communiste Jean-Paul Lecoq, au nom de son groupe n'avait pas manqué par une question orale dans l'hémicycle d'appeler à cette in-

tervention au nom du droit de visite des prisonniers par leur famille, inscrit dans les Conventions de Genève. Mais cette visite sera unique et Naâma est toujours en prison.

Croix Rouge internationale, Conseil des droits de l'homme de l'ONU prennent-ils enfin la main ?

Sans mandat des droits de l'homme pour sa mission de paix, l'ONU peine à suivre la situation sur le terrain au Sahara occidental. Le Conseil des droits de l'homme a publié une communication conjointe de plusieurs rapporteurs spéciaux, celui sur la liberté d'expression, sur la torture, sur la détention arbitraire qui expriment de sérieuses préoccupations sur les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des habitants sahraouis et détaille le cas de huit militants qui ont déjà fait l'objet de demande de clarification auprès du Maroc, mais qui continuent à être harcelés et menacés.

Dans un courrier adressé au Maroc le 7 janvier 2021, le Conseil lui rappelle ses obligations dans le cadre du PIDCP (pacte international relatif aux droits civils et politiques) qu'il a ratifié en 1971.

Dans une lettre ouverte, de septembre 2017, adressée au Président du CICR (Comité international de la Croix-Rouge) Monsieur Gianfranco Fattorini, responsable de l'association des Juristes américains lui faisait remarquer : « Il faut considérer les individus arrêtés, jugés et condamnés dans le cadre des événements dits de Gdeim-Izik, appelant à l'organisation d'un référen-

L'examen périodique universel

C'est un rendez-vous important pour le Conseil des droits de l'homme qui chaque année examine la situation relative aux droits de l'homme, pour chaque Etat du monde. C'est un rendez-vous important pour les Sahraouis car à cette occasion sont soulignés de manière publique et officielle les manquements du pouvoir marocain. Le dernier s'est tenu en 2017, le prochain se tient en novembre 2022. Depuis mars, juristes et avocats en charge des dossiers, CONASADH, adressent rapports et témoignages. De notre côté nous avons adressé un dossier relatif aux courriers des parrains jamais distribués aux prisonniers.

dum d'autodétermination, comme **des personnes protégées** conformément à l'article 4 de la 4^e Convention de Genève, ratifiée par le Maroc en 1956. Je vous demande de dépêcher dans les plus brefs délais, une délégation dans les lieux de détention... »

(SI 173)

Conseil des droits de l'homme, 51^e session 30 septembre 2022

Suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne - Débat général

Orateur : M. El Machdoui Mustapha

Monsieur le Président,

La Déclaration de Vienne insiste dans son point 58 sur l'impérieuse nécessité de « veiller spécialement à assurer le respect universel et l'application effective des Principes d'éthique médicale applicables au rôle du personnel de santé, en particulier des médecins, dans la protection des prisonniers et des détenus contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ces directives n'ont jamais été appliquées dans les prisons du Royaume du Maroc en ce qui concerne les prisonniers politiques sahraouis soumis à des représailles, des humiliations et à la torture. Ces dernières années, tant le Comité contre la Torture que le Groupe de Travail sur la détention arbitraire ont émis des avis et des décisions qui n'ont jamais été mise en œuvre par les autorités du Royaume du Maroc. Les responsables de ces actes jouissent ainsi d'une impunité totale.

Les prisonniers politiques sahraouis de Gdeim Izik, défenseurs des droits humains, étudiants ou journalistes font l'objet de négligence médicale et de discrimination raciale. Leurs familles sont également victimes de harcèlement, intimidations et de représailles.

Nous encourageons la création d'un mandat de Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire Non Autonome du Sahara occidental occupé par le Royaume du Maroc et appelons ce Conseil à adopter les actions nécessaires.

Je vous remercie.

Associations, juristes et familles de prisonniers réunies à Rabat, rencontre décisive que le Maroc n'a pu empêcher

Cette année 2022, à Rabat puis à Genève, de mai à septembre, les principaux acteurs de la défense des prisonniers politiques sahraouis et plus largement de l'attention au respect des droits humains au Sahara occidental occupé, ont pu se réunir, rassembler leurs informations et préparer ensemble la suite des initiatives à prendre, des actions à mener. Le prochain rendez-vous important étant celui de novembre au moment de l'examen périodique universel du Maroc.

Quels sont ces acteurs ?

Les familles des prisonniers d'abord, toutes mobilisées et représentées à Rabat par 18 familles sur les 19 familles des détenus de Gdeim-Izik. Cinq d'entre-elles étaient prêtes pour aller à Genève mais la Suisse ne leur a pas accordé de visas en dépit des multiples démarches menées par les associations présentes à Genève. La crainte du non-retour des Maghrébins devient une précaution majeure en Europe et même en Suisse, gardienne des Institutions consacrées à la défense des droits humains et des Conventions de Genève.

Juristes et experts avec leurs associations ou individuellement ont participé à la rencontre de Rabat du 7 au 10 mai, en y amenant un précieux savoir-faire qui confère aux témoignages recueillis, aux plaintes déposées une mise en forme et un sérieux en mesure de retenir l'attention des juristes et des experts des institutions internationales dont le siège se trouve à Genève.

Ils sont européens et sahraouis en étroite coopération associative et de travail : Gianfranco Fattorini qui coordonne le groupe de soutien de Genève pour la promotion des droits de l'homme au Sahara occidental (coalition de 300 ONG), **Tone Sorfonn Moe**, juriste et observateur au procès en appel de Gdeim-Izik en 2017, à l'appel des familles de prisonniers et **Abba El Hassan**, Président du CONASADH qui ont organisé ces deux initiatives.

Le déroulement de la rencontre

Autour des familles sahraouies, plusieurs juristes et avocates, Monsieur BJonar Dahle de la Fondation RAFTO (Norvège), Madame Kerry Mclean de la National Guild of Lawyers (USA), Madame Laurence Greig, avocate (France), Madame Brigitte Jeannot, avocate (France). Madame Tone Sorfonn Moe a été de suite expulsée, sans qu'aucune décision motivée écrite ne lui ait été présentée, et empêchée de prendre contact avec les diplomates norvégiens présents à l'aéroport.

C'est une pratique régulière de la part des autorités marocaines qui interdisent toute source éventuelle de contestation de son occupation du Sahara occidental. Elle a concerné en particulier Tone, très active dans la défense des prisonniers et connue à Genève comme à Rabat pour la qualité de ses enquêtes et rapports.

Les autres juristes ou avocats moins connus sont passés entre les mailles du filet de la police de l'air, tout en étant très surveillés une fois à Rabat. Claude Mangin-Asfari, bien impliquée dans la préparation de la rencontre n'a même pas essayé d'aller au Maroc, ses cinq précédentes expulsions lui suffisent.

Au cours de ces trois jours les familles ont longuement décrit la situation de leurs proches en prison, leurs propres difficultés. Témoignages précieux partagés non seulement par les juristes présents mais aussi par toutes celles et tous ceux qui les rejoignaient via internet et surtout échanges fructueux entre tous. Les familles ont également été reçues par plusieurs Ambassades, celles de Norvège, Suède, Finlande, Etats-Unis, Mexique, Grande-Bretagne, Afrique du Sud et Suisse. Ces démarches auprès de nombreuses chancelleries, dont deux membres du Conseil de sécurité, ont été un « pas en avant » pour ces familles qui ont pu directement s'adresser à des diplomates étrangers pour leur demander : *permettre à un médecin au choix de chaque famille de rendre visite aux détenus et permettre au bureau du Haut-Commissaire de les visiter*, alors que depuis 2013, aucune mission internationale n'a visité les prisonniers.

Pour mémoire, il s'agissait de la visite du groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, dirigée par le rapporteur du groupe de travail, le professeur Mads ANDENAS. **Mais leur principale demande était la libération des 19 prisonniers de Gdeim-Izik.**

Pour la Fondation RAFTO présente à Rabat et à Genève, cet engagement s'inscrit dans la durée puisqu'elle accorda à Sidi Mohamed Daddach le prix RAFTO en 2002.

Entretien avec Abba Hassana, un des responsables de La Ligue pour la Protection des Prisonniers Sahraouis dans les prisons marocaines (LPPS)

De passage à Paris après avoir participé à Genève aux rencontres consacrées à la défense des prisonniers et au plaidoyer en faveur du respect des droits humains, Abba HASSANA, nous a dit toute l'importance de son association tant pour les prisonniers que pour leurs familles. Cette association a été créée en 2006, s'est bien développée avec les arrestations suite à Gdeim-Izik et a renouvelé son CA et son fonctionnement en 2018. Ce dont il se félicite car elle est désormais très efficace. Présence à Genève, aux procès, aide aux familles pour le matériel scolaire des enfants par exemple.

Ce qui vient de se passer en mai à Rabat est vraiment important car la surveillance des personnes connues pour être engagées est telle que tout est difficile au Sahara. En particulier la constitution des dossiers pour plaintes ou pour les mécanismes spéciaux. Téléphones surveillés, réunions aux domiciles presque impossibles, pressions économiques. Nous sommes obligés de fonctionner en quasi clandestinité comme aux pires années Hassan II. Il faut savoir aussi que le CNDH marocain lié au trône est le premier responsable de nos difficultés alors qu'il est trop souvent l'institution référente pour l'ONU. Merci de votre soutien et de l'organisation déjà ancienne du parrainage des prisonniers.

BJomar Dahle ajoute : « *Les familles souffrent avec eux. Il est important de les entendre puisque ni leurs avocats, ni les médecins ne sont autorisés à rendre visite aux prisonniers* ».

À la suite de ce « moment historique » une conférence de presse à Genève, diffusée par internet a été organisée par les associations suivantes : Coordination des familles des prisonniers de Gdeim-Izik, Fondation RAFTO, Comité Norvégien de soutien au Sahara occidental, le 18 mai 2022. Largement annoncée, l'AARASD ne manqua pas, par exemple, de solliciter la présence de ses membres mais surtout de tous les journalistes en charge du sujet ; cette conférence de presse ne rassembla pas encore assez de monde. **Les prisonniers comme les Sahraouis sous occupation seraient-ils encore invisibles ?**

Quelles sont les demandes en ce mois de mai des organisations présentes ?

Les 308 ONG membres du Groupe de Soutien de Genève pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme au Sahara Occidental appellent : **le Haut-Commissaire des Nations Unies** aux Droits de l'Homme, à divulguer les observations de la surveillance à distance opérées par son bureau ; **le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU** à examiner les violations des droits de l'homme et de faire des recommandations à ce sujet, conformément au paragraphe opérationnel 3 de la résolution A/RES/60/251 de l'Assemblée générale des Nations-Unies ; **le même Conseil** à continuer de prêter une attention particulière aux violations des droits humains, notamment le droit à l'auto-détermination, qui résultent d'une intervention, de l'agression et de l'occupation militaire du territoire non autonome du Sahara Occidental par le Royaume du Maroc, conformément au paragraphe opérationnel 5 de la résolution A/RES/76/152 de l'AG de l'ONU.

En septembre et octobre, organisation de plusieurs initiatives à Genève en même temps que se tenait la session du Conseil des Droits de l'Homme.

Par exemple le 22 septembre : *Torture et détention arbitraire dans les prisons marocaines*. Tone S Moe assurait comme souvent la modération et donna la parole à plusieurs intervenants : **Mads Andenas**, professeur de droit et membre du groupe de travail sur la détention arbitraire, **Vincent Ploton**, Association internationale pour les droits humains, **Mustapha El Machdoufi**, secrétaire général de l'association des prisonniers politiques sahraouis, **Claude Mangin-Asfari**, que nous connaissons tous et de nombreuses interventions par vidéo des journalistes et familles sahraouies faute d'être présents à Genève.

Communiqué ACAT - 10/06/2022



Un message de Naâma

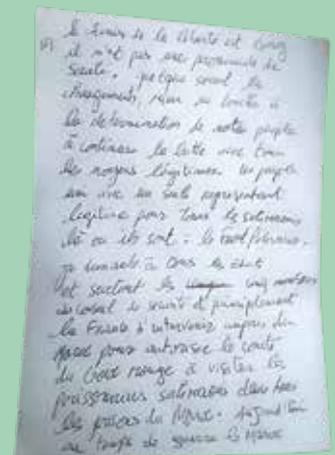
Claude Mangin, déjà à New-York, ce 5 octobre nous a envoyé un message de son beau-frère, Sidi Ahmed Asfari : copie de la lettre que venait de lui remettre Naâma pour Claude.

Merci à Claude de nous la faire partager ! En voilà les principaux extraits. « *En lisant un texte sur les grands écrivains américains, j'ai retenu Faulkner qui a lutté pour la liberté et contre le racisme et partager avec toi cette image des USA, puisque tu t'y trouves aujourd'hui. J'espère que tu seras ma voix et celle de tous les prisonniers à l'ONU.*

C'est tellement important pour nous, cette Assemblée générale qui dès 1963 a réclamé le respect total du droit à l'auto-détermination pour ses habitants, avant même la création du Front Polisario.

En 1991, l'ONU a pris la décision du référendum, échec total mais nous n'avons jamais perdu l'espoir de la liberté et de l'indépendance. Il évoque ensuite Gdeim-Izik... Le chemin de la liberté est long mais quelques soient les changements, rien ne touche à notre détermination à continuer cette lutte avec des moyens légitimes et un seul représentant, le Front Polisario.

Je demande au Conseil de sécurité, à la France d'intervenir auprès du Maroc pour qu'il autorise une visite de la Croix-Rouge auprès de chacun de nous, en application de la 4^e Convention de Genève signée et ratifiée par le Maroc et l'élargissement du mandat de la MINURSO. Bon voyage, je pense à toi ».



La délégation française pétitionnaire à New-York devant la salle de la 4^e Commission.

Dans les prisons marocaines, des situations difficiles

Les événements de Gdeim Izik en 2010 (démantèlement brutal du camp de la paix sahraoui par les forces marocaines, suivi d'une vague d'arrestations arbitraires, d'aveux extorqués sous la torture, de procès inéquitables militaire puis civil, de lourdes condamnations à des peines de prison allant de 20 ans à la perpétuité) ne constituent qu'une étape violente qui se répète jusqu'à nos jours dans les territoires occupés du Sahara occidental à l'encontre des militants sahraouis réclamant inlassablement depuis 47 ans l'organisation d'un référendum d'autodétermination.

Au-delà des 19 prisonniers membres du groupe de Gdeim Izik, une moyenne de 35 à 45 autres personnes sont détenues dans des prisons marocaines. Les arrestations ont lieu lors de manifestations pacifiques à El Aïoun, Boujdour, Smara ou sur le sol marocain. Le scénario est toujours le même : arrestations arbitraires, aveux obtenus sous la torture, procès inéquitables, condamnations à des peines de prison de quelques mois à 20 ans.

Les condamnations dépendent à la fois de l'implication de chaque prévenu dans des actions militantes et de l'intensité des actions militantes au moment du procès lui-même.

La plupart des condamnés sont jeunes, souvent des étudiants dont la vie se trouve brisée pour le simple fait d'avoir manifesté pacifiquement ; tel ce groupe de 17 étudiants, dit groupe El Wali, qui manifestait en 2016 à Marrakech contre les discriminations à l'encontre des étudiants sahraouis dans les universités marocaines (12 condamnations à 3 ans de prison et 5 condamnations à 10 ans à l'issue d'un procès en 2018).

En 2022, plusieurs arrestations ont eu lieu dont cinq condamnés de 8 mois à 4 ans de prison. Les prisonniers politiques sahraouis sont répartis dans 9 prisons dont 8 sur le sol marocain, souvent très éloignées du Sahara occidental, ce qui complique voire rend im-

possibles les visites de leurs familles. Au sein d'une même prison, ils n'ont que très peu de contacts entre eux.

Les Conventions de Genève ne sont pas respectées

Non seulement la grande majorité des prisonniers politiques sahraouis ne purgent pas leur peine au Sahara occidental mais en plus ils subissent des conditions de détention condamnées par la Convention de Genève de 1949, pourtant librement signée par le Maroc le 26 juillet 1956.

Ils sont mélangés avec les détenus de droit commun marocains qui les harcèlent, souvent à l'instigation des gardiens de prison. Ils restent sans soins ni contrôles médicaux malgré les pathologies dont ils souffrent et les séquelles subies lors des interrogatoires policiers à leur arrestation. Ils ne voient que très rarement un médecin, leurs familles ne reçoivent aucune aide des autorités marocaines, au contraire elles dépensent des fortunes pour pouvoir visiter leur prisonnier détenu à des centaines de kilomètres de leur domicile (cef en dessous) ; certaines d'entre elles vivent pourtant dans une grande précarité. Sauf parfois à la prison de Kenitra et très exceptionnellement dans d'autres prisons pour des motifs inconnus, les courriers qui leur sont envoyés restent bloqués par les administrations pénitentiaires et ne leur sont jamais remis ; ils n'ont aucune possibilité d'en envoyer eux-mêmes.

À partir de mars 2020, à cause de la pandémie de la Covid-19, les autorités marocaines ont interdit toutes visites des familles dans les prisons. Le seul contact possible avec l'extérieur, pour un détenu politique sahraoui, se réduisait à un droit à 5 mn de téléphone par semaine. Pendant 2 ans, les familles sont restées sans nouvelles de leur prisonnier, de sa santé, de son transfert éventuel vers une autre prison...

Comme si ces sanctions ne suffisaient pas encore, les prisonniers politiques sahraouis sont très souvent mis à l'isolement total pendant de longues semaines, sans aucun contact avec qui et quoi que ce soit.

Afin de protester contre leurs difficiles conditions de détention, plusieurs pri-

sonniers ont entamé des grèves de la faim, parfois de plusieurs jours, voire semaines, dans le but de faire connaître les mauvais traitements qu'ils endurent et obtenir une amélioration de leurs conditions de vie. La grève de la faim la plus radicale reste celle de Mohamed Lamine Haddi, membre du groupe de Gdeim Izik, condamné à 25 ans de réclusion, détenu à la prison de Tiflet². Il a observé en 2021 une grève de la faim de 69 jours pour protester contre les mauvais traitements qui lui étaient infligés. Très affaibli, son état de santé s'est fortement dégradé. Sa famille restée sans nouvelles de lui pendant des mois a alerté tous les organes internationaux des droits humains dont Amnesty International qui a lancé un appel à une Action urgente. Encore à l'heure actuelle, on ne sait pas exactement l'état dans lequel se trouve Mohamed Lamine.

Ces séries de grèves de la faim cessent en général sur la base de promesses d'amélioration de la part autorités pénitentiaires, mais promesses qui ne sont jamais respectées.

Cette année, depuis quelques mois les visites aux prisonniers sont à nouveau autorisées, mais avec parcimonie et dans de conditions difficiles pour les familles et les prisonniers dans les parloirs.

Des membres de ces familles devaient se rendre au Siège des Nations Unies à Genève au mois de septembre 2022 pour y plaider la cause des prisonniers victimes de détentions arbitraires, ainsi qu'au siège du CICR. Malheureusement, et par 2 fois, les autorités suisses ont refusé de leur délivrer des visas...

Quelles sont les prisons ?

Safi, sur la côte atlantique entre Essaouira et Casablanca, deux prisonniers ; Oukasha à Casablanca, un prisonnier, Aït Melloul, près d'Agadir, dix prisonniers, Tiflet près de Rabat, trois prisonniers, Kenitra, près de Rabat, six prisonniers, Tan Tan, sud marocain, un prisonnier ; Bouizakarne, Sud marocain, sept prisonniers ; Laarjat, près de Rabat, (effectif pas connu aujourd'hui) Laayoune (Sahara occidental occupé) six prisonniers pour les peines n'excédant pas 1 an de prison ; Smara, un prisonnier ; Khourigba, un prisonnier.

Une campagne de parrainages

L'association des Amis de la RASD a lancé en 2013 une campagne de parrainages des prisonniers politiques sahraouis, tant le verdict du Tribunal militaire lui avait semblé intolérable à l'égard des condamnés de Gdeimzik. L'objectif est triple, soutien moral aux prisonniers et à leurs familles, les rendre « visibles » quand l'Etat marocain s'efforce de les cacher, faire exister la solidarité en France à l'égard de ces détenus et de leur cause.



L'AARASD a organisé une campagne auprès de ses adhérents et des associations concernées pour proposer ce parrainage en créant un site www.ecrirepourlesliberer.org et tout un matériel d'information, flyers, affiches et cartes postales en arabe.

Ce parrainage consiste dans l'envoi régulier de lettres postales par des parrains/marraines auxquels un prisonnier est affecté. L'ACAT (ONG Chrétienne contre la Torture et la Peine de Mort) s'est rapidement jointe à notre action permettant ainsi de soutenir tous les prisonniers condamnés de 4 ans à la perpétuité.

Bien vite, nous avons dû constater que les lettres, bien qu'elles arrivent correctement jusqu'aux prisons, **ne sont jamais remises aux détenus**, sauf rarissimes exceptions (dont on ignore encore les raisons). Violation flagrante à la Convention de Genève de 1949, ratifiée par le Maroc le 26 juillet 1956, relative au courrier des détenus : « *Les internés sont autorisés à expédier et à recevoir des cartes et des lettres ; autorisation d'envoyer au moins 2 lettres et 4 cartes par mois. Elles ne pourront être retenues pour motifs de discipline* ».

C'est pourquoi une copie de chaque lettre envoyée est remise à un membre de la famille concernée.

Cette démarche est un réel soutien pour chaque famille encouragée dans son combat pour la libération d'un de ses proches. Les témoignages reçus de plusieurs familles et associations sahraouies nous encouragent à poursuivre et à élargir cette action, importante pour eux tous. Mustapha El Machdoufi, membre de la Ligue de Protection des Prisonniers Politiques Sahraouis dans les Prisons Marocaines et notre principal intermédiaire pour la remise des lettres aux familles, insiste particulièrement sur l'importance des courriers pour les familles et les prisonniers eux-mêmes.

De plus, et ce n'est pas négligeable, les autorités marocaines s'irritent de voir (et bloquent) ces courriers dont le flux ne cesse d'augmenter alors que leur objectif est de rendre invisibles ces prisonniers et la cause sahraouie.

Qu'est ce que la Ligue de Protection des Prisonniers Politiques Sahraouis dans les Prisons Marocaines ? Fondée en 2004 à El Aïoun occupé dans le but de mettre en lumière la situation des prisonniers politiques sahraouis détenus principalement à l'époque dans la « prison noire » d'El Aïoun, elle a élargi progressivement ses objectifs au fil des événements, des arrestations, des procès et des condamnations en prenant notamment en charge les aspects juridiques et sociaux de la situations des prisonniers,

en assistant aux procès, en mettant en évidence les violations juridiques lors des procès, en publiant des rapports, des déclarations à l'opinion publique, en alertant des organisations et associations internationales...

Des associations espagnoles ont mis en place des parrainages du même type, en Italie, en Belgique également. Campagnes qui se rejoignent et se coordonnent pour leur donner encore plus de visibilité et d'efficacité.

Vous aussi, lectrices/lecteurs du Sahara Info, vous pouvez parrainer un prisonnier politique sahraoui !

Pour connaître la marche à suivre, il vous suffit d'aller sur **le site www.ecrirepourlesliberer.org** et/ou prendre contact par mail avec Michèle Joly, coordinatrice des parrainages : bur.aarasd@wanadoo.fr.

AARASD : BULLETIN D'ADHESION - BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : E-mail :

<input type="radio"/> Adhésion SEULE : 20 €	<input type="radio"/> Abonnement SEUL : 20 €
<input type="radio"/> Adhésion simple : 20 €	<input type="radio"/> avec l'Abonnement : 40 €
<input type="radio"/> Adhésion de soutien : 30 €	<input type="radio"/> avec l'Abonnement : 50 €
<input type="radio"/> Membre donateur : 80 €	<input type="radio"/> avec l'Abonnement : 100 €
<input type="radio"/> Dons :	

AVANTAGES FISCAUX : Un reçu attestant de votre don, vous sera adressé en début d'année civile 2022. Pour les particuliers, le don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu net imposable.

par chèque à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD Date et signature
A envoyer à Association des Amis de la RASD - Mme Marchand
44 rue de la République - 47200 Montpouillan

par virement bancaire sur le compte de l'Association
des Amis de la RASD avec la mention : Abont - Adh* - Don
IBAN FR76 1548 9048 1700 0225 0494 046 - BIC CMCFR2A

Sahara info n°189 Octobre - Décembre 2022

Rédaction : Michèle Joly, Régine Villemont
Mise en page : Mélyny Fourmy
Photos : Claude Mangin - Medias Sahraouis.
Carte : Elli Lorz.

bur.aarasd@wanadoo.fr

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis :
Association des Amis de la RASD/France

SITES :
www.association-des-amis-de-la-rasd.org
www.sahara-info.org

Pour être informé des derniers développements concernant les prisonniers sahraouis, n'oubliez pas de vous inscrire sur le site :

www.ecrirepourlesliberer.com

Facebook : Amis de la République Sahraouie

